

## CONVOCATION

### Ordre du jour :

Organisation de élections sénatoriales  
Commission de contrôle de la liste électorale  
Elus aux commissions thématiques de Caux Seine AGGLO  
Travaux école/mairie  
SDE 76 – Projet de travaux 2027  
Questions diverses

En Mairie, le 26/05/2026

LE MAIRE,  
Benoit ROUGEOLLE

### REUNION DU 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, en application des articles L. 212-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Saint Eustache la Forêt.

**Etaient présents :** ROUGEOLLE Benoit, JEANNE Laurent, SANSON Maryline, BADMINGTON Stéphane, LECOURT Corinne, GABRIEL Fabienne, COLOMBEL Gaëtan, BUNIAS David, BERTHELOT Florence, DOURLIN Aurélien, PATTERSON Gwladys, LEBOUCHER Christine et VIGNE Romain formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** BOUVIER Isabelle et ORANGE Antoine

M. Antoine ORANGE a donné pouvoir à M. Benoit ROUGEOLLE,

Madame Fabienne GABRIEL a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

Le procès-verbal de la réunion du 27 avril 2026 a été lu et adopté

### **2026 – 5.3 – 43 – CAUX SEINE AGGLO – COMMISSIONS THEMATIQUES – NOMINATION DE MEMBRES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que des commissions thématiques ont été créées au sein de CAUX SEINE AGGLO selon les thèmes ci-dessous :

- **Appuyer l'organisation :** Finances, Ressources humaines, Commande Publique, Assurances, Evaluation des politiques publiques, Numérique, enjeux stratégiques liés notamment à la communication
- **S'adapter :** Transition écologique, Rénovation énergétique, Eau et assainissement, Rivières et ruissellements, Rudologie, Economie circulaire,
- **Produire, se former et travailler :** Développement économique, économie sociale et solidaire, emploi, formation, enseignement supérieur, coopérations rurales et agricoles, foncier, tourisme, risques majeurs,

• **S'épanouir, accompagner, protéger et se loger** : Habitat, Santé, Politiques sociales, Culture et Patrimoine, Sport, Sécurité,

• **Se déplacer** : Mobilités et Voirie

**Les conseillers municipaux** peuvent siéger, sur proposition de leur commune au sein des commissions thématiques

Sont candidats à siéger aux commissions, les conseillers municipaux suivants :

• **Appuyer l'organisation** : Benoit ROUGEOLLE

• **S'adapter** : Benoit ROUGEOLLE, David BUNIAS

• **Produire, se former et travailler** : Maryline SANSON, Corinne LECOURT, Fabienne GABRIEL et David BUNIAS

• **S'épanouir, accompagner, protéger et se loger** : Laurent JEANNE, Maryline SANSON, Stéphane BADMINGTON, Gwladys PATTERSON et Corinne LECOURT

• **Se déplacer** : Gwladys PATTERSON, Stéphane BADMINGTON, Laurent JEANNE, Benoit ROUGEOLLE

### **2026 – 1.1 – 44 – RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE-MAIRIE : AVENANTS**

Vu la délibération n°2024-1.1-40 du 13 septembre 2024 approuvant le marché de travaux de rénovation énergétique de l'école et de la mairie

Considérant qu'il convient de changer la porte d'accès à la cuisine de l'école

Considérant qu'il convient de rénover les sols de la mairie

Monsieur le Maire propose deux avenants au marché

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- accepte les devis correspondants
- autorise le Maire à signer
  - o l'avenant N°1 du lot n°1 – LAMY LECOMTE d'un montant de 4 210.80 € HT
  - o l'avenant N°3 du lot n°6 – SEMAP d'un montant de 1 230 € HT
  - o l'avenant N°6 du lot n° 2 – BUQUET d'un montant de 1399 € HT
- dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026

Voté à l'unanimité

### **2026 – 5.3 – 45 – COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) – Désignation des membres**

Monsieur le Maire indique que dans les établissements de coopération intercommunale (EPCI) appliquant le régime de fiscalité unique (FPU), le travail d'évaluation des charges rattachées aux compétences transférées par les communes est l'égide d'une Commission Locale des Charges Transférées (CLECT). En effet, l'évaluation des charges est une phase indispensable pour assurer la neutralité financière de ces transferts aussi bien pour le budget communal que pour le budget communautaire. Elle sert de base à la détermination du « volet charges » de l'attribution de compensation (AC) qui sera ensuite ajusté à chaque nouveau transfert de compétence.

C'est ainsi que chaque commune membre de Caux Seine agglomération doit obligatoirement disposer, à minima, d'un représentant au sein de la CLECT.

Il revient, par conséquent, au Conseil Municipal, par suite de son renouvellement général en application de l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, de désigner, parmi ses membres, un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de la CLECT.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu l'article L.2121-33 du Code Général des collectivités locales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu la délibération du conseil communautaire de Caux Seine agglo D.79/04-26 relative à la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées,  
Considérant qu'à la suite du renouvellement général du Conseil municipal, il est nécessaire de désigner les représentants de la commune siégeant à la CLECT,

Il est proposé au Conseil municipal de désigner,

En qualité de titulaire :

M. Benoit ROUGEOLLE, Maire,

En qualité de suppléant :

Mme Maryline SANSON, Adjointe au Maire,

Voté à l'unanimité

#### **2026 – 1.2 – 46 – SDE 76 – PROJETS 2027**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de fournir au SDE76 (Syndicat Départemental d'Énergie) les projets et les besoins pour 2027

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- solliciter l'implantation de bornes électriques
- questionner le SDE76 sur la revente d'électricité après installation des panneaux photovoltaïques

Voté à l'unanimité

#### **2026 – 4.2 – 47 – EMPLOI SAISONNIER D'ETE**

Considérant le surcroît de travail dû aux travaux dans l'école et la mairie (déménagement emménagement, nettoyage...)

Considérant qu'il convient d'assurer une continuité d'entretien des espaces verts pendant les congés des agents du service technique

Monsieur le Maire propose de recruter un agent technique d'entretien en emploi saisonnier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de recruter un agent saisonnier à compter du 25 juin au 31 août 2026

Autorise le Maire, à signer et engager toutes démarches relatives à ce recrutement

Dit que les crédits sont inscrits au Budget 2026 article 6413

Voté à l'unanimité

#### **2026 – 5.3 – 48 – COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE**

En application des articles L16 et R 7 du code électoral, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de nommer un conseiller municipal et un suppléant volontaire pour siéger à la commission de contrôle de la liste électorale

LEBOUCHER Christine Conseiller municipal Titulaire

COLOMBEL Gaëtan Conseiller municipal Suppléant

Sont volontaires pour siéger à la commission de contrôle de la liste électorale

Voté à l'unanimité

#### **2026 – 8.4 – 49 – ABRI-BUS DE LA MARE CAREL**

Monsieur Jeanne propose de commander un abri-bus pour le remplacement de celui de la Mare Carel, très endommagé et menaçant de tomber, pour un montant de 2781.60 € TTC. Le but étant de le remplacer pour la rentrée scolaire 2026/2027

Les crédits sont inscrits au Budget primitif 2026,

Le Conseil Municipal adopte le projet

Voté à l'unanimité

**QUESTIONS DIVERSES :**  
**CHEMIN DU VAL D'ARQUES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la volonté de la société HOLDING LE BEL AIR Propriétaire du château du val d'Arques, d'acquérir une partie du chemin du Val d'Arques ; le projet sera soumis au Conseil Municipal, lorsqu'il sera plus abouti.

La séance est levée à 19 heures 30.

Le Maire  
Benoit ROUGEOLLE

Le Secrétaire de séance,  
Fabienne GABRIEL